

Droit au port de la robe d'avocat

Par **Bellesay**, le 09/11/2009 à 19:05

Bonsoir,

A la faculté de Tours j'organise un concours de Plaidoirie. Pour communiquer sur ce concours, nous avons fait une photo d'une avocate et un camarade de mon groupe a posé à côté d'elle (pour la parité^). mais un problème s'est soulevé : mon camarade n'a pas passé le CRFPA donc avait-il le droit de porter la robe? Sinon, que risque-t-il? (l'affiche sera diffusée seulement au sein de notre faculté).

Bellesay

PS :Etudiants de Tours (L3 et M1), participez à notre concours!!!!!!

Par **Bellesay**, le 09/11/2009 à 19:14

Au fait, je ne suis plus en 2e année de droit comme il peut être marqué en bas (en tant que signature). Je suis en Master 2 juriste d'entreprise...

bonne soirée